

Compte rendu de séance

Conseil Municipal du 13 février 2018

Présents :

Vincent CHANTREAU, Didier CHAPOULIE, Jean-Louis CHAULIAGUET, Gisèle CHEVALLIER, Yves DELLAC, Jacques DEMEUZOY, Laurent MARTIN, Jean-Charles MAZEYRAC, Ariane PEYRONIE.

Absents excusés. : Jean-Claude FOURSAC, Marc MORAND

A débuté à 20h30

Secrétaire de séance : Jacques DEMEUZOY

Point 01 – Signature de la convention arrêtant avec la Commune de Lissac et Mouret les frais de scolarité

Après négociations :

- A la rentrée de septembre 2017 la participation par élève se montera à 600 € pour la période allant jusqu'à décembre 2017.
- La municipalité paiera 700 € par enfant à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Abandon des 180 € demandés pour la participation par enfant au périscolaire.

Voté à l'unanimité.

Point 02 – Signature de la convention avec le CDG46 pour une demande d'état des lieux des archives communales de Fons

La loi nous impose de réaliser dans les meilleurs délais à un état des lieux de nos archives pour quantifier les délais de numérisations si nous en éprouvons le besoins.

Voté à l'unanimité.

Point 03 – Tarif de la sortie Ski au Lioran le 10 février 2018

25 € par enfant, ce tarif représente la totalité des frais engendrés par enfant y compris les frais de gasoil du minibus municipal.

Voté à l'unanimité.

Point 04 – Tarif de vente d'occasion des tables de la salle de fêtes

A la vente :

Nous possédons 36 tables, la municipalité va vendre à 40 € pièce, ces 36 tables. Nous en gardons 3 pour le football, 4 pour l'école et 2 en mauvais état pour la salle des fêtes. Soit 1 080 € de revenus sur la vente.

A l'achat :

36 tables rectangulaires

3 tables rondes

4 tables carrées

TTC 2 403,12 € soit 1 323 € à financer (inscrit au BP2018)

Voté à l'unanimité.

Point 05 - Autorisation à Monsieur le Maire de signer le prêt de la Banque Postale pour le financement de l'enfouissement des réseaux dans le Bourg

Le remboursement initialement prévu lors de la consultation populaire était de 12 600 € annuel, pour un emprunt de 180 000 €. La négociation réalisée depuis à un taux de 1,83 % avec des remboursements de 10 800 € annuel est plus avantageuse.

Voté à l'unanimité.

(Petit rappel même avec cet emprunt notre mairie sera deux fois et demi moins endettée qu'en 2014).

Point 06 - Tarif de vente d'occasion du Tondo broyeur

Nous allons vendre notre tondo broyeur,

Le prix est fixé à 500€

Voté à l'unanimité.

Point 07 - Signature de la convention avec la plateforme STELLA du CDG46 pour la transmission dématérialisée des "ACTES" en préfecture.

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'adhésion de la collectivité. Cela permettra de dématérialiser tous les actes notamment ceux liés au Conseil Municipal (Délibérations).

Voté à l'unanimité.

Point 08 - Déplacement du panneau de la zone 30 (entrée du Bourg venant de FIGEAC)

- Déplacement du panneau zone 30 situé actuellement devant le « Presque Rien » 20 m après le panneau d'entrée de FONTS sur la Départemental D148
- Déplacement du panneau Fin de zone 30 à l'identique
- Démontage du panneau zone 30 RAPPEL qui était situé sur la montée de l'école, il sera réimplanté devant la salle des Fêtes, sur la droite, après la route communale de Fau.

Voté à l'unanimité.

Point 09 - Questions diverses

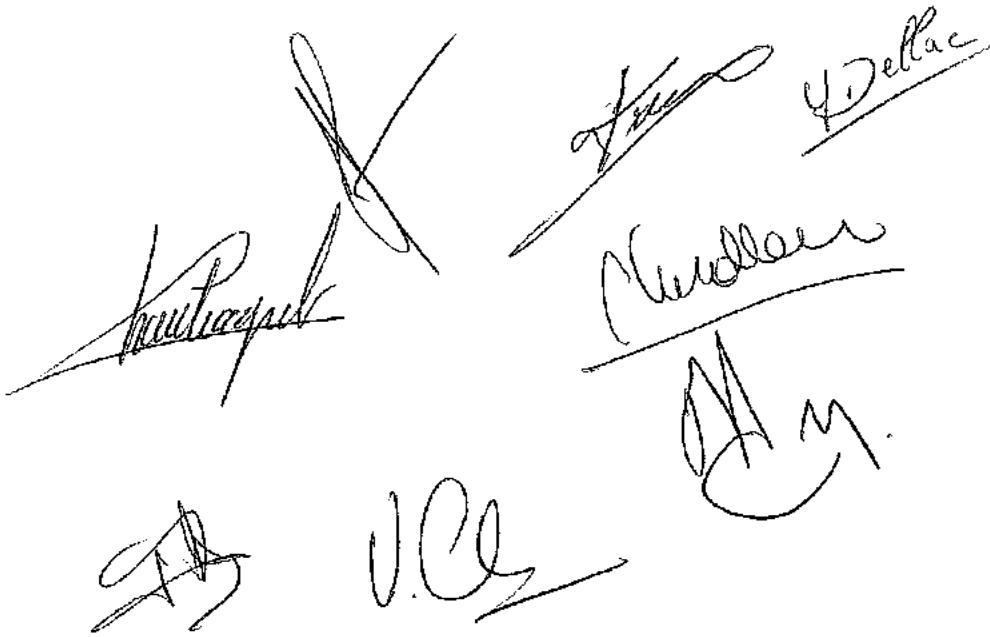
Jean-Louis CHAULIAGUET a adressé un courrier à Monsieur Philippe Pczeryba concernant les modalités de formation, les thèmes abordés et les dates de formation en ce qui concerne l'usage du numérique et en particulier d'internet et la dématérialisation des actes administratifs pour les personnes d'un certain âge.

Monsieur le Maire nous informe que la commune de FONS se joindra au mouvement "Communes mortes" (motion contre la fermeture des écoles) le jeudi 15 février 2018.

Le Conseil Municipal se réjouit de l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école de Lissac et Mourert.

La Mairie sera donc fermée au public le jeudi 15 février 2018.

Fin du Conseil Municipal à 22h00



Handwritten signatures of council members, including names like "M. Piquet", "M. Deltac", "M. Lissac", and "M. Mourert".